



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 1 octobre 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY
Tél : 03 87 34 83 50
E-mail : gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

Monsieur Olivier GERVAIS
ARCELOR MITTAL
Site de Uckange
32 route d'Ebange
57270 UCKANGE

Lettre recommandée avec accusé de réception n° 1A 167 033 2402 2

OBJET : Dossier de déclaration concernant l'extension du bâtiment AMTB sur la commune d'Uckange
N°0057-2021-004386

Accord immédiat

RÉF. : Y:\1. Dossiers PE\3220. Zone Inondable\Uckange\2021 Arcelor\2021 09\DLE1

P.J. : 2

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ Extension du bâtiment AMTB

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier : 23 septembre 2021
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2021-00486

Après examen de votre dossier de déclaration, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**. Je vous prie de trouver ci-joint le «récépissé de déclaration» clôturant son instruction administrative. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé.**

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté de prescriptions générales relatif à la rubrique 3220 à respecter.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune d'Uckange pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline Dellinger

Copie : Mairie d'Uckange